Dans le cadre de la mise en œuvre du **Projet RISE (*Rapid Interventions through Shared Engagement)***, par ADRA Madagascar en collaboration avec World Vision International (WVI) dans la région Atsinanana – Toamasina.

ADRA MADAGASCAR

Recrute :

- **Un (01) Coordinateur de Projet**
- **Un (01) Responsable Administration et Finance**
- **Un (01) Spécialiste en Nutrition et Agriculture**
- **Un (01) Assistant MEAL**
- **Un (01) Agent de terrain en Nutrition**
- **Un (01) Agent de terrain en Agriculture**
- **Un (01) Chauffeur**

(Postes basés à Toamasina)

Les descriptions détaillées des postes sont disponibles auprès des bureaux d'ADRA Madagascar et sur notre site web www.adra.mg/careers/jobs/

Le dossier de candidature doit contenir une lettre de motivation, un CV détaillé, ainsi que les personnes de référence.

Le dossier avec la référence **« ADRA Projet RISE _ le nom du poste »** doit être envoyé en un seul fichier **PDF** ou **Word** à l'adresse **recrutement@adra.mg uniquement.**

Date limite de candidature : Mardi 10 Novembre à 17h00

Seuls les candidats présélectionnés seront convoqués.

ADRA

DESCRIPTION DE POSTE

Chauffeur
RISE Project

Poste	Chauffeur
Projet	Interventions rapides grâce à un engagement commun (RISE)
Lieu	Tomasina (avec de fréquents déplacements sur le terrain)
Supérieur hiérarchique	Responsable Finances et Administration
Durée	12 mois

Résumé du poste
Le Chauffeur est tenu de conduire le véhicule du Projet, il doit participer à l'entretien du véhicule et est responsable de l'état de son outil de travail.

Attributions

- Conduire les véhicules du projet
- Transporter des personnes, les biens et marchandises du projet
- Entretenir périodiquement les véhicules, y compris nettoyage
- Maintenir les véhicules en bon état de fonctionnement
- Surveiller le carnet de bord afin de prévenir les autres responsables pour la mise à jour des entretiens périodiques et autres délais à respecter (Assurance, visite technique, changement de pièces, …)
- Responsable de l'entretien, la bonne marche et la propreté du véhicule qui lui est confié
- Responsable de la sécurité des personnes, marchandises et bagages transportés.
- Représenter ADRA Madagascar pendant l'exercice de son travail
- Assurer les travaux d'un coursier et d'un vaguemestre
- Un détail sur les conduites et les obligations d'un chauffeur est cité en annexe

Tâches
Détail des tâches quotidiennes ou périodiques.
- Responsable du bon fonctionnement et de la sécurité du véhicule qui lui est confié ainsi que des accessoires et pièces détachées y afférents : contrôle du bon fonctionnement et de la régularité administrative, entretien technique et réparation éventuelle, état de propriété, consommation en carburant et information de l'Administration en cas d'anomalies quelconques ;
- Responsable de la réalisation des courses et déplacements (de courtes ou de longues distances) dont on le charge ;
- Responsable des personnes, marchandises et bagages qu'il transporte dans le véhicule ;

- Expédition et retrait des courriers d'ADRA
- Exécution de petits travaux occasionnels

Profil requis

- Niveau Terminale et bonne formation en mécanique
- Minimum 3 ans d'expériences dans le domaine de mécanique automobile (Spécialité DIESEL)
- Titulaire de permis de conduire complet
- Bon niveau de Malagasy et de Français
- L'Anglais sera un atout
- Libre de suite

Qualités requises

- Honnête et Sincère
- Propre
- Méticuleux
- Discret
- Poli
- Serviable
- Responsable
- Organisé et ordonné
- Ponctuel

Annexe : Détail sur la Conduite, Responsabilités et Obligations d'un Chauffeur

- Pendant les heures de travail la consommation d'alcool et de tabac sont strictement interdit. Le chauffeur ne doit pas être sous l'emprise d'alcool, de drogues ou dans quelques états qui puisse l'empêcher de conduire en toute sécurité.
- L'état d'ébriété est considéré comme faute grave et peut entraîner un licenciement immédiat.
- Il doit toujours avoir des vêtements propres et changer sa tenue régulièrement. Il est important d'avoir des chaussures qui tiennent bien aux pieds. La conduite sans chaussures est interdite.
- Il doit toujours être en possession de ses papiers d'identité (Carte d'Identité, Permis de conduire) et ceux du véhicule (Carte grise, Carte d'Assurance et Constat d'Accident).
- Le chauffeur doit être attentif et prudent au volant afin de ne provoquer aucun accident.
- Il doit en toutes circonstances pouvoir maîtriser les situations et prendre en toute conscience la meilleure décision.
- En aucun cas il doit se laisser influencer ou intimider par des passagers qui voudraient lui imposer la conduite à suivre. ***Par exemple*** : lui faire changer l'itinéraire prévu par la planification, passer coûte que coûte dans des endroits non carrossables ou dangereux qui pourrait entraîner des risques pour les passagers ou le véhicule (mécanique, carrosserie, etc…) .
- Il respecte le Code de la route et la réglementation en vigueur dans le pays.
- Il devra payer personnellement toutes amendes qui lui sont infligées et reconnues comme étant de sa responsabilité.
- En cas d'attente, le chauffeur ne doit pas quitter son véhicule, à moins qu'il ne le gare dans un endroit sécurisé et s'assurer que toutes les portes soient bien fermées.
- En cas de panne, d'accident ou d'incident, le chauffeur doit tenir informés les Responsables Logistiques ou la Direction, le plus rapidement possible et par tous moyens de communications (téléphone, message radio, taxi-brousse ou autre messagers,…)
- Tous les achats qui lui sont demandés de faire, tel que: carburant, huile...doivent être justifiés par une facture. Il en sera de même pour tout dépannage exceptionnel occasionnant des frais; une facture prouvant la dépense est exigée.
- Le chauffeur doit respecter le planning fixé pour les entretiens de son véhicule. Il doit prévenir le responsable Logistique (planification) une semaine avant chaque échéance.
- Avant toute intervention ou réparation sur le véhicule il faut prévenir l'Administration
- En tant que responsable du véhicule il assiste le mécanicien lors des entretiens et des réparations.
- Il doit tenir à jour sa feuille de route. En cas d'anomalie constatée, il devra en faire mention sur la feuille de route et en informer le responsable Logistique ou la Direction.
- Le chauffeur est responsable du niveau de carburant contenu dans le réservoir et veiller à la consommation du véhicule. Le plein doit être effectué avant que le réservoir ne soit vide.
- Il a la responsabilité du véhicule, de ses accessoires et pièces détachées (roue de secours) qui lui est confié par ADRA.
- Le chauffeur ne peut pas s'approprier les objets, appareils ou éléments se trouvant dans le véhicule ou faisant partie de son chargement.
- Le chauffeur prend soin du véhicule et le maintien en état de propreté. Il en fait le lavage intérieur et extérieur régulièrement.
- Le chauffeur doit contrôler quotidiennement l'état extérieur du véhicule et hebdomadairement l'état du moteur.

 Il veille au bon fonctionnement et vérifie régulièrement les éléments principaux

 Contrôle des niveaux :

 - Niveau de l'huile moteur
 - Niveau de liquide de frein
 - Niveau de la batterie
 - Niveau du liquide de freins
 - Niveau du liquide d'embrayage
 - Niveau de l'huile de direction assistée

- Niveau d'eau de lave glace
- Niveau carburant

<u>Contrôle général</u> :

- Etat et pression des pneumatiques
- La présence et la bonne fixation de tous les accessoires du véhicule (rétroviseurs, galerie, etc…)
- Fixation de la batterie / oxydation des cosses
- Etat et tension de la courroie de ventilateur
- Vérification du circuit d'éclairage et des témoins du tableau de bord
- Vérification du bon fonctionnement de la pédale de frein et d'embrayage
- Recherche de fuites éventuelles sous le véhicule et compartiment moteur
- Vérifier le décanteur d'eau sur filtre ou pré-filtre à gasoil
- Etre attentif et prévenir le constat d'éventuelle présence d'huile sous le véhicule
- Contrôler le lot de bord du véhicule

<u>Nettoyer avant chaque départ</u> :

- Le pare-brise
- Les rétroviseurs
- Les phares

<u>Remplir systématiquement</u> :

- Tous les documents administratifs demandés

- Il est disponible pour tous déplacements et courses, de courtes ou longues distances, planifiés par l'Administration.
- Il remplit la fiche de déplacements (feuille de route) à chaque voyage, <u>aussi court soit-il</u> et mentionner l'itinéraire et les lieux de stationnement.
- Pour les déplacements en dehors de la ville du bureau du projet il doit posséder un Ordre de Mission délivré par l'Administration. A chaque départ et arrivée il fera visé son Ordre de Mission (date, heure, signature et nom du responsable).
- La ceinture de sécurité est obligatoire pour le chauffeur et tous les passagers.
- Il est responsable des personnes transportées, de leur confort et de leur sécurité.
- Il est interdit de transporter des personnes ne faisant pas partie d'ADRA, sans autorisation écrite de l'Administration (famille, ami, …).
- La surcharge du véhicule est strictement interdite, y compris sur le porte-bagages.
- Il est responsable des marchandises qu'il transporte pour ADRA.
- Lors d'une mission, le chauffeur ne peut utiliser le véhicule à des fins personnelles (transport de marchandises ou de matériel) sans autorisation préalable.
- A chaque fin de mission, le chauffeur gare le véhicule au lieu indiqué par la Direction
- Le chauffeur ne peut confier la conduite du véhicule à une autre personne sans autorisation de l'Administration ou de la Direction

La Direction

L'Employé

Date : …… / …… / ……

Signature :

(Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »)